

**DATE DE PUBLICATION: 8 janvier 2019** 

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

## Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Michel BOUCARUT, directeur des Risques et de la Conformité des opérations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc BARAN, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Risques et de la Conformité des opérations, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Michel BOUCARUT et Marc BARAN, M. Jean-Michel BOUCARUT peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 8 janvier 2019

Nathalie AUFAUVRE